

Agriculteur/-trice CFC – domaine production biologique



Nature des tâches

Il existe une demande pour les produits alimentaires produits de façon biologique. Cela tient à une prise de conscience croissante de l'environnement, au fait qu'il faut prendre soin de la nature, des animaux et des plantes, des cycles naturels qui ne devraient pas être, dans la mesure du possible, perturbés. Les agriculteurs et les agricultrices biologiques accomplissent à la base les mêmes tâches que les agriculteurs et les agricultrices: l'élevage de bétail, la culture fruitière et l'agriculture. Ils s'en tiennent néanmoins pour ce qui est de la production aux directives strictes de la production biologique. Ils respectent les cycles naturels et cultivent la terre et les plantes en s'aidant de moyens naturels. Ils offrent à leurs bêtes des conditions d'élevage conformes aux règles de l'art. Ils utilisent pour leur travail quotidien des machines et des installations modernes telles que des trayeuses, des tracteurs, des faucheuses, des moissonneuses-batteuses. Ils travaillent beaucoup en plein air et organisent leur journée de travail de façon autonome. Ils ont de longues journées et doivent s'occuper des animaux même le week-end.

Conditions d'admission

Le métier d'agriculteur est très diversifié. Il exige:
Plaisir du contact avec la nature, les animaux et les plantes, bonne constitution, habileté manuelle, sens de l'observation, sens technique, autonomie, résistance, sens de l'organisation, esprit d'entreprise, ouverture d'esprit vis-à-vis des nouveautés, goût de l'apprentissage.

Formation

Formation professionnelle initiale de 3 ans. Formation pratique dans une exploitation agricole reconnue; les apprenant/es changent chaque année d'entreprise formatrice. Il est indispensable d'effectuer une année de formation dans une exploitation biologique. Formation théoriques dans une école cantonale d'agriculture. Les cours interentreprises complètent la formation pratique.

L'école professionnelle supérieure d'agriculture n'est accessible qu'après un apprentissage réussi.

Pour les personnes ayant déjà obtenu un CFC dans le champ professionnel de l'agriculture, la formation dure en règle générale 1 an.

Pour les jeunes davantage orientés vers la pratique il existe une formation initiale de 2 ans, voir le métier d'agropraticien/ne AFP. La réussite à l'examen donne l'attestation fédérale.

Perspectives

Cours divers organisés par les écoles d'agriculture

Formation de chef/fe d'exploitation

Brevet fédéral de chef/fe d'exploitation agricole ou de spécialiste en soin des arbres.

Diplôme fédéral d'agriculteur/agricultrice (maîtrise).

Formation d'agrocommerçant/e ES ou de technicien/ne ES en agro-alimentaire.

Formation d'ingénieur/e HES (BSc) en agronomie ou en technologies du vivant.

Technicien/ne en insémination; centre d'enseignement zootechnique de Rambouillet (France) ou cours de la FSIA.

Chef d'exploitation, que ce soit en tant que propriétaire, fermier ou administrateur / Contremaître: responsable soit de l'exploitation en entier, soit d'un secteur spécifique (p. ex. le cheptel) / Spécialisation p. ex. comme laitier, conducteur de tracteur, personne s'occupant des porcs, des arbres.